

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2024 - 3419 - 2003 B 00062 - 445 386 972 - 3 ASSUR

B 3119

Ce bilan est conforme
à la déclaration de
14/06/24

Certificat conforme
à la déclaration de
14/06/24

DGFIP N° 2050-SD 2024

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR

Adresse de l'entreprise : 155 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI

Numéro SIRET : 4 4 5 3 8 6 9 7 2 0 0 0 1 9

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement *	AB			
Frais de développement *	CX			
Concessions, brevets et droits similaires	AF			
Fonds commercial (I)	AH	745 592		745 592
Autres immobilisations incorporelles	AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
Terrains	AN			
Constructions	AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
Autres immobilisations corporelles	AT	529 903	247 784	282 120
Immobilisations en cours	AV	1 685		1 685
Avances et acomptes	AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
Autres participations	CU			
Créances rattachées à des participations	BB			
Autres titres immobilisés	BD			
Prêts	BF			
Autres immobilisations financières *	BH	7 080		7 080
TOTAL (II)	BJ	1 284 260	247 784	1 036 476
Matières premières, approvisionnements	BL			
En cours de production de biens	BN			
En cours de production de services	BP			
Produits intermédiaires et finis	BR			
Marchandises	BT			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
Clients et comptes rattachés (3)*	BX			
Autres créances (3)	BZ	93 308		93 308
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	54 300		54 300
Disponibilités	CF	117 857		117 857
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 452		2 452
TOTAL (III)	CJ	267 918		267 918
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW			
Primes de remboursement des obligations	CAI			
Écarts de conversion actif *	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 552 178	247 784	1 304 394
Renvois : (I) Dont émis au bail :	CP	7 500	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR

Exercice N

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 214 000...)	DA	214 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	21 400
Réserves réglementées (3)*	DE	
Réserves spéciales des plus-values (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (3)* (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	473 990
Rapport à nouveau	DH	
ÉTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 178
Dotations d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL	818 568
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	338 437
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts à court terme EJ)	DV	28 242
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 953
Dettes fiscales et sociales	DY	94 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	
Compte régular.	EB	
Produits constatés d'avance (4)	EC	485 826
TOTAL (IV)	ED	
Écarts de conversion passif *	EE	1 304 394
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EF	
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	FB	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	FC	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	FD	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FE	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FG	485 826
	FH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DEPT 81
24 JUL. 2024
AU GREFFE
2003 B 62

SAGE Experts-comptables janvier 2024

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	745 592	KE		KF			
	CORP.	Terrains					KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
				Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV	443 965	KW		KX	29 928	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LY		LZ		LA		
			Emballages récupérables et divers *				LB	96 030	LC		LD	1 276	
Immobilisations corporelles en cours						LE		LF		LG			
		Avances et acomptes				LH	1 685	LI		LJ			
					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	541 680	LO		LP	31 204			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					RG		8M		8T			
	Autres participations					RU		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	7 080	IU		IV			
	TOTAL IV					LQ	7 080	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 294 352	OH		OJ	31 204			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	745 592	IX	745 592		
	CORP.	Terrains					JP		LX		LY		
		Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MII		MI	
						IT		MJ		MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	41 295	MN	432 598	MO	432 598
			Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	97 306	MU	97 306
Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 685	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IV		NG	41 295	NH	531 588	NI	529 903	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					I2		O0U		M7		O0W	
	Autres participations					I0		O0X		O0Y		O0Z	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	7 080	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	7 080	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		O0K	41 295	O0L	1 284 260	O0M	1 275 495	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3									
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.									
Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR Néant ☒									
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)				
	1	2	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	5	6			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.									
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.									
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.									
(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.									
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».									
CADRE B									
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL									
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE :									
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE :									
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE :									
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.									
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.									
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.									

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

2

15

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL 3 ASSUR					Néant ☐		
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développements		CY		EJ		EM	
Fonds commercial		RF		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG	
TOTAL I		RK		RM		RN	
Terrains		PI		PI		PK	
Constructions		PM		PN		PO	
Sur sol propre		PR		PS		PT	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ		QA		QB	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE		QF	
Autres		QH		QI		QJ	
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QK	140 586	QJ	42 786	QI	15 085
Matériel de transport		QL		QM		QN	
Matériel de bureau et informatique, mobiliers		QO	73 705	QO	5 791	QO	79 496
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	214 292	QU	48 577	QU	15 085
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	214 292	UN	48 577	UN	15 085
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Monte dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Monte dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais d'établissement		NP	N1	N2	N3	N4	N5
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SA	SB
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3
Sur sol d'autrui		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. gènes, agenc. et am. des const.		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6
Inst. gènes, agenc. am. divers		U8	U9	V1	V2	V3	V4
Matériel de transport		V6	V7	V8	V9	W1	W2
Mat. bureau et inform. mobilier		W4	W5	W6	W7	W8	W9
Emballages récup. et divers		X2	X3	X4	X5	X6	X7
TOTAL II		NL			NM		NO
Frais d'acquisition de titres de participations		NP	NQ	NR	NS	NT	NL
TOTAL III		NW			NT		NV
Total général (I + II + III)							
Total général (NP + NQ + NR)							
Total général (NW - NV)							
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	
Primes de remboursement des obligations						SP	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B 4

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL 3 ASSUR					Néant ☒				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		3V		TG		TH		TI	
Provisions pour hausse des prix (I) *		3X		TM		TN		TO	
Amortissements dérogatoires		D3		D4		D5		D6	
Dont majorations exceptionnelles de 50 %		U		IK		IL		IM	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		3Y		TP		TQ		TR	
Autres provisions réglementées (I)		3Z		TS		TT		TU	
TOTAL I		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour litiges		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour garanties données aux clients		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour amendes et pénalités		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pertes de change		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour pensions et obligations similaires		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour impôts (I)		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		6O		EP		EQ		ER	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5R		5S		5T		5U	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5V		5W		5X		5Y	
Autres provisions pour risques et charges (I)		5Z		TV		TW		TX	
TOTAL II		6A		6B		6C		6D	
Provisions pour dépréciation		6E		6F		6G		6H	
- incorporelles		6I		6J		6K		6L	
- corporelles		6M		6N		6O		6P	
- titres mis en équivalence		6Q		6R		6S		6T	
- titres de participation		6U		6V		6W		6X	
- autres immobilisations financières (I) *		6Y		6Z		6A		6B	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6W		6X	
Autres provisions pour dépréciation (I) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		7Y		7Z		7A	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		7D		7E		7F	
Dont dotations et reprises		7E		7F		7G		7H	
- d'exploitation		7F		7G		7H		7I	
- financières		7G		7H		7I		7J	
- exceptionnelles		7H		7I		7J		7K	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN							
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US							
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	7 080				7 080		
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie *	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	VM	2 051	2 051							
	Impôts sur la valeur ajoutée	VB									
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
	Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC	956	956							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	90 301	90 301							
	Charges constatées d'avance	VS	2 452	2 452							
	TOTAUX	VT	102 841	95 760	VV				7 080		
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
	CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
Autres emprunts obligataires (1)	7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG										
à 1 an maximum à l'origine	VH										
à plus d'1 an à l'origine	VII	338 437	108 959	220 792				8 686			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	24 953	24 953								
Personnel et comptes rattachés	8C	40 932	40 932								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	50 342	50 342								
État et autres collectivités publiques	8E										
Impôts sur la valeur ajoutée	VW										
Obligations cautionnées	VX										
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 920	2 920								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI	28 242	28 242								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	7Z										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX	VY	485 826	256 347	220 792				8 686			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICIAIRE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WY		109 178				
Charges non admises en déduction au résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB						
	Avantages personnels non déductibles *	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	811	XR		
	Autres amortissements à pertes (hors d'essais)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	323	XZ		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WI		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextet D)		WH				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Charges à payer liées à des états et territoires non rattachés non déductibles (cf. 2007-46)		XX		XV		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 66°)		XZ				
	Amendes et pénalités	WJ	135							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
	Quote-part	Déficits réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI		Résultats intermédiaires versés à l'impôt 207 II du CGI		L7			
Régime d'imposition des plus-values différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
	Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MR		5 800		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
	TOTAL I								WR	
	144 689									
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SI, cadre III)								WU		
Régime d'imposition des plus-values différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
				- imposées aux taux de 0 %				WF		
				- imposées aux taux de 19 %				WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								XG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								XJ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *								XD		
Exonérations nouvelles (44 articles)		K9		Exonérations nouvelles (44 articles)		L2		XP		
Sociétés d'investissement immobilières (art. 208C)		OV		Zone franche d'activité (art. 44 bis)		K3				
Zone franche d'activité (art. 44 bis)		PP		Zone franche d'activité (art. 44 bis)		1P				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)		PC		Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)		1C				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée		S9		Déduction d'impôts sur le revenu (art. 39-1-3°)		YH		YC		
		YA		Déduction d'impôts sur le revenu (art. 39-1-3°)		YB		ZI		
		YD		Déduction d'impôts sur le revenu (art. 39-1-3°)		YI		YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XN		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		144 689		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		déficit (II moins I)		ZL				XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICIAIRE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		144 689		XO		

2 65

SARL 3 ASSUR

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	58 819
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne W1	ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR														Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZH	2 800				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	102 833		Dividendes		- Autres réserves		ZD	100 033				
	Prélèvements sur les réserves		ØE	120 129		Autres répartitions				ZE	120 129				
						Report à nouveau				ZF					
	TOTAL I		ØF	222 962						ZG					
										TOTAL II		ZH	222 962		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES PATRIMONIALES	- Sous-traitance										YT	340			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										YX	174 860			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	23 383			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	271 306			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	469 889				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	4 051			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe incriminée sur les produits pétroliers) ZS										YZ	55 382			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	59 433			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	424 719			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			%	
	- Numéro de centre agréé *				XP						- Filiales et participations : (Liste au 2019-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donataire										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL				
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO				
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société fille														
			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

[illegible]

Désignation de l'entreprise :		SARL 3 ASSUR		Néant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹⁾		Valeur d'origine ²⁾	Valeur nette réévaluée ³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴⁾	Autres amortissements ⁵⁾	Valeur résiduelle ⁶⁾
I - Immobilisations*	1	Agencementa grill	41 295		15 085	26 211
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
a)		b)	c)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	d)
I - Immobilisations*	1	(26 211)	(26 211)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) ⁷⁾					
CADDRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁸⁾			(26 211)				
CADDRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁹⁾							
CADDRE C : autres plus-values taxable à 19 % ¹⁰⁾			(A)	(B) (Ventilation par taxes)	(C)		

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~point 0~~ bis du CGI) ☐

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~point 0~~ du CGI) ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=I+D+F-G-H
	à 19 % ou 15 %	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	à 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL 3 ASSUR		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

25

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE	31122023	N° SIRET	44538697200019		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL 3 ASSUR				
ADRESSE (voie)	7 AVENUE GAMBETTA				
CODE POSTAL	81000	VILLE	ALBI		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	PI	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1858
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique F.U.R.L. Dénomination SC HOLDING							
N° SIREN (si société établie en France)		789657053	% de détention	49,95	Nb de parts ou actions	929	
Adresse :		N° 18	Voie	Lot de la Jonquière			
		Code Postal	81300	Commune	LASGRAISSES	Pays	
Forme juridique F.U.R.L. Dénomination ET HOLDING							
N° SIREN (si société établie en France)		789658853	% de détention	49,95	Nb de parts ou actions	929	
Adresse :		N° 57	Voie	Allées ANNE FRANK			
		Code Postal	31240	Commune	ST JEAN	Pays	
Forme juridique Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :		N°	Voie				
		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :		N°	Voie				
		Code Postal		Commune		Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:		Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse :		N°	Voie				
		Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:		Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse :		N°	Voie				
		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement ou moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE	31122023	N° SIRET	44538697200019
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL 3 ASSUR		
ADRESSE (voie)	7 AVENUE GAMBETTA		
CODE POSTAL	81000	VILLE	ALBI
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5		
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2024	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		Tendrez à date de service	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL 3 ASSUR 7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		Mét : florence.acquier@ema.fr	
SIRET		44538697200019	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des agents et courtiers d'assurances	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 144 689 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 septies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 septedecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quoddecies)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus étrangers est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-2 du CGI), cocher la case ci-contre		Nom/Adresse	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		État de résidence	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒	NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé		CIEL COMPTA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
FIDUCIAIRE MIDI PYRENEES 25 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		Tél : 0563470409	
CGA/OMGA		Tél :	
[Viseur conventionné] [Cocher la case correspondante]		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 09042024 Lieu : ALBI	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestatataire :			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

2 15

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même a

payées par un établissement chargé du service des titres b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾ c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾ e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾ i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾ Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 46-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Montant des sommes versées:
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement
à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfétaires
Remboursements

Indemnités forfétaires
Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

SC HOLDING

18 Lot de la Jonquiére 81300 LASGRAISSES

ELENA TRYCHENNE Gérant

57 Allée ANNE FRANK 31240 ST JEAN

STÉPHANE CABANES Gérant

18 Lotissement de la Jonquiére 81300 LASGRAISSES

ET HOLDING

57 Allée ANNE FRANK 31240 ST JEAN

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les OSNI et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2024

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice a

EBITDA fiscal de l'exercice b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €) (c-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1) (c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en % d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en % e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1) f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019) i

Montant des charges financières nettes en report transférées (f bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI) (f ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2) (f quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h) k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (f) - (j) + (k) l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Stock à l'ouverture de l'exercice

Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)

Stock à la clôture de l'exercice

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déducts, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

B

5

greffe

SARL 3 ASSUR

Numéro SIRET : 44538697200019

155 AVENUE GAMBETTA
81000 ALBI

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

4 copies infirmes
4 copies infirmes
Alina Teycheuro
co-gérant et gérant
Jh Jh

Certificat conforme
à la loi
co-gérant
Jh

14/06/2024
14/06/24

SARL 3 ASSUR

Siren : 445 386 972

155 av. Gambetta

81000 ALBI

Tél : 05 63 38 88 38

N°ORIAS 07002494 - www.orias.fr

SARL 3 ASSUR

155 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
Actif immobilisé	1
Actif circulant	1
PASSIF	2
Capitaux Propres	2
Provisions pour risques et charges	2
Emprunts et dettes	2
Compte de résultat	3
Annexes Légales 2024	5
Bilan détaillé	18
ACTIF	18
Actif immobilisé	18
Actif circulant	18
PASSIF	20
Capitaux Propres	20
Provisions pour risques et charges	20
Emprunts et dettes	20
Compte de résultat détaillé	22
Résultat SIG	26
Liasse 24 IS RN 1	27

& B ES

Bilan 81000 ALBI

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	
		Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)							
Actif immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial		745 592		745 592	745 592		
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage Industriels							
Autres immobilisations corporelles		529 903	247 784	282 120	325 703	- 43 583	
Immobilisations en cours		1 685		1 685	1 685		
Avances et acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		7 080		7 080	7 080		
TOTAL (I)		1 284 260	247 784	1 036 476	1 080 060	- 43 584	
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		292		292	630	- 338	
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 051		2 051	22 058	- 20 007	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres		90 965		90 965	108 427	- 17 462	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		54 300		54 300	54 300		
Disponibilités		117 857		117 857	237 596	- 119 739	
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Charges constatées d'avance		2 452		2 452	6 298	- 3 846	
TOTAL (II)		267 918		267 918	429 310	- 161 392	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 552 178	247 784	1 304 394	1 609 370	- 204 976	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	214 000	214 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	21 400	18 600	2 800
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	473 990	494 087	- 20 097
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	109 178	102 833	6 345
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	818 568	829 520	- 10 952
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	338 437	452 323	- 113 886
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	28 242	20 262	7 980
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 953	96 542	- 71 589
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	40 932	46 694	- 5 762
. Organismes sociaux	50 342	60 943	- 10 601
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 920	3 087	- 167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	485 826	679 850	- 194 024
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 304 394	1 609 370	- 204 976

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 644 695		1 644 695	1 627 760	1,04
Chiffres d'affaires Nets	1 644 695		1 644 695	1 627 760	1,04
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			50 580	41 535	9 045
Autres produits			3 969	8 192	- 4 223
Total des produits d'exploitation (I)	1 699 244		1 677 487	21 757	1,30
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes	469 889		438 083	31 806	7,26
Impôts, taxes et versements assimilés	59 433		61 127	- 1 694	-2,77
Salaires et traitements	786 091		808 195	- 22 104	-2,73
Charges sociales	165 852		167 285	- 1 433	-0,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations	48 577		29 699	18 878	63,56
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			0		
Total des charges d'exploitation (II)	1 529 840		1 504 389	25 451	1,69
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	169 404		173 098	- 3 694	-2,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations	2 912		1 093	1 819	166,42
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)	2 912		1 093	1 819	166,42
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées	5 269		4 693	576	12,27
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)	5 269		4 693	576	12,27
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 358		-3 599	1 241	34,48
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	167 046		169 498	- 2 452	-1,45

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	4 120	- 4 096	-99,42
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	24	4 120	- 4 096	-99,42
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 239	4 794	- 1 555	-32,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 211	38 498	- 12 287	-31,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	29 450	43 293	- 13 843	-31,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-29 426	-39 173	9 747	24,88
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	28 442	27 493	949	3,45
Total des Produits (I+II+V+VII)	1 702 179	1 682 700	19 479	1,16
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 593 001	1 579 867	13 134	0,83
RESULTAT NET	109 178	102 833	6 345	6,17
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2024

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 304 393,78 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 109 177,85 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

NEANT

82 15 15

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	745 592		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	443 965		29 928
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	96 030		1 276
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 685		
Avances et acomptes			
TOTAL	541 680		31 204
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 080		
TOTAL	7 080		
TOTAL GENERAL	1 294 352		31 204

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			745 592	745 592
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		41 295	432 598	432 598
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			97 306	97 306
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			1 685	
Avances et acomptes				
TOTAL		41 295	531 588	529 903
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 080	
TOTAL			7 080	
TOTAL GENERAL		41 295	1 284 260	1 275 495

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	140 586	42 786	15 085	168 288
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	73 705	5 791		79 496
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	214 292	48 577	15 085	247 784
TOTAL GENERAL	214 292	48 577	15 085	247 784

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	42 786				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 791				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	48 577				
TOTAL GENERAL	48 577				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 080		7 080
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	2 051	2 051	
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	956	956	
Débiteurs divers	90 301	90 301	
Charges constatées d'avance	2 452	2 452	
TOTAL GENERAL	102 841	95 760	7 080
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	338 437	108 959	220 792	8 686
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 953	24 953		
Personnel et comptes rattachés	40 932	40 932		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 342	50 342		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 920	2 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	28 242	28 242		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	485 826	256 347	220 792	8 686
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	113 886			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

2 5 5

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		137	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
courtage ALBI RABASTENS	25 312			25 312
ARTHES				
Portefeuille agent général MMA	725 460			725 460

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	81 080
TOTAL	81 080

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :) 	64 651
TOTAL	64 651

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 452	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 452	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 860	115,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 860	115,05

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 644 695
Ventes de produits finis	
Prestations de services	
TOTAL	1 644 695

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 644 695
Etranger	
TOTAL	1 644 695

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	13	

Commentaires :

Bilan détaillé

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	745 592		745 592	745 592	
206000 DROIT AU BAIL	7 500,00		7 500,00	7 500,00	
207000 FONDS DE COMMERCE	725 459,76		725 459,76	725 459,76	
207001 COURTAGE ARTHES	7 200,00		7 200,00	7 200,00	
207005 COURTAGE RABASTENS	5 432,00		5 432,00	5 432,00	
Autres immobilisations corporelles	529 903	247 784	282 120	325 703	- 43 583
218100 AGENCEMENTS ALBI	231 747,59		231 747,59	218 463,65	13 284
218101 AGENCEMENTS RABASTENS	82 982,59		82 982,59	80 597,77	2 385
218102 AGENCEMENTS LAVAUR	16 833,18		16 833,18	10 182,30	6 651
218103 AGENCEMENTS GAILLAC	9 392,19		9 392,19	44 133,46	- 34 741
218104 AGENCEMENTS ARTHES	62 691,43		62 691,43	61 636,98	1 054
218105 AGENCEMENTS ST SULPICE	28 950,62		28 950,62	28 950,62	
218300 MAT BUREAU ALBI	3 189,96		3 189,96	3 189,96	
218301 MAT BUREAU GAILLAC	1 426,40		1 426,40	1 426,40	
218302 MAT BUREAU RABASTENS	1 426,40		1 426,40	1 426,40	
218303 MAT BUREAU LAVAUR	1 426,40		1 426,40	1 426,40	
218304 MAT BUREAU ARTHES	7 613,76		7 613,76	7 613,76	
218305 MAT.BUREAU ST SULPICE	599,99		599,99	599,99	
218400 MOBILIER ALBI	47 535,19		47 535,19	46 259,51	1 276
218401 MOBILIER RABASTENS	4 428,44		4 428,44	4 428,44	
218402 MOBILIER GAILLAC	3 414,59		3 414,59	3 414,59	
218403 MOBILIER LAVAUR	4 975,73		4 975,73	4 975,73	
218404 MOBILIER ARTHES	14 135,02		14 135,02	14 135,02	
218405 MOBILIER ST SULPICE	7 133,99		7 133,99	7 133,99	
281810 AMts AGENCEMENTS ALBI		51 355,47	-51 355,47	-28 282,75	- 23 073
281811 AMts AGENCEMENTS RABASTENS		35 975,76	-35 975,76	-30 404,99	- 5 571
281812 AMts AGENCEMENTS GAILLAC		1 234,22	-1 234,22	-12 212,24	10 978
281813 AMts AGENCEMENTS LAVAUR		10 784,57	-10 784,57	-10 061,17	- 723
281814 AMts AGENCEMENTS ARTHES		44 564,44	-44 564,44	-38 462,89	- 6 102
281815 AMts AGENCEMENTS ST SULPICE		24 373,12	-24 373,12	-21 162,27	- 3 211
281830 AMts MAT BUREAU ALBI		2 957,03	-2 957,03	-2 063,53	- 894
281831 AMts MAT BUREAU RABASTENS		381,17	-381,17	-95,89	- 285
281832 AMts MAT BUREAU GAILLAC		381,17	-381,17	-95,89	- 285
281833 AMts MAT BUREAU LAVAUR		381,17	-381,17	-95,89	- 285
281834 AMORT MAT BUREAU ARTHES		7 613,76	-7 613,76	-7 613,76	
281835 AMts MAT BUREAU ST SULPICE		599,99	-599,99	-451,67	- 148
281840 AMts MOBILIER ALBI		37 472,63	-37 472,63	-34 780,62	- 2 692
281841 AMts MOBILIER RABASTENS		4 428,44	-4 428,44	-4 428,44	
281842 AMts MOBILIER GAILLAC		3 414,59	-3 414,59	-3 414,59	
281843 AMts MOBILIER LAVAUR		4 975,73	-4 975,73	-4 975,73	
281844 AMts MOBILIER ARTHES		11 576,19	-11 576,19	-10 680,11	- 896
281845 AMts MOBILIER ST SULPICE		5 314,43	-5 314,43	-5 009,19	- 305
Immobilisations en cours	1 685		1 685	1 685	
231000 IMMOBILISATION EN COURS	1 684,57		1 684,57	1 684,57	
Autres immobilisations financières	7 080		7 080	7 080	
275000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS	7 080,28		7 080,28	7 080,28	
TOTAL (I)	1 284 260	247 784	1 036 476	1 080 060	- 43 584
Actif circulant					
. Fournisseurs débiteurs	292		292	630	- 338
401000 FOURNISSEURS	292,05		292,05	630,38	- 338
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 051		2 051	22 058	- 20 007
444000 IMPOT SOCIETE	2 051,00		2 051,00	22 058,00	- 20 007
. Autres	90 965		90 965	108 427	- 17 462

SARL 3 ASSUR		7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		13/06/2024	
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
455130 C/C GARDINAL DIDIER	956,12		956,12	956,12	
467300 SOC. FRAIS GENERAUX				102,90	- 103
467900 SOC REPORT A NOUVEAU	8 929,39		8 929,39	14 319,67	- 5 390
468700 PRODUITS A RECEVOIR	81 079,61		81 079,61	93 048,69	- 11 969
Valeurs mobilières de placement	54 300		54 300	54 300	
500000 TITRES DE PLACEMENTS	54 300,00		54 300,00	54 300,00	
Disponibilités	117 857		117 857	237 696	- 119 739
512100 BANQUE	4 799,01		4 799,01	3 759,50	1 040
512101 CE LIVRET B	2 538,25		2 538,25	1 044,14	1 494
512104 C/PTE A TERME BPO	90 000,00		90 000,00	90 000	
512200 BPO	15 930,31		15 930,31	37 310,85	- 21 381
512201 LIVRET OPTIPLUS	4 589,71		4 589,71	195 481,85	- 190 892
Charges constatées d'avance	2 452		2 452	6 298	- 3 846
486000 CHARGES AVANCE	2 452,13		2 452,13	6 297,82	- 3 846
TOTAL (II)	267 918		267 918	429 310	- 161 392
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 552 178	247 784	1 304 394	1 509 370	- 204 976

SARL 3 ASSUR		7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		13/06/2024	
Bilan détaillé (suite)				Présenté en Euros	
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation		
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)	214 000	214 000			
101000 CAPITAL	214 000,00	214 000,00			
Réserve légale	21 400	18 600	2 800		
106100 RESERVE LEGALE	21 400,00	18 600,00	2 800		
Autres réserves	473 990	494 087	- 20 097		
106800 AUTRES RESERVES	473 990,41	494 086,85	- 20 096		
Résultat de l'exercice	109 178	102 833	6 345		
TOTAL (I)	818 568	829 520	- 10 952		
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
. Emprunts	338 437	452 323	- 113 886		
164000 EMPRUNTS	11 577,93	19 632,93	- 8 055		
164103 EMPRUNT BPO ST SULPICE	2 628,07	7 101,43	- 4 473		
164110 EMPRUNT BPO	126 140,22	175 955,47	- 49 815		
164111 EMPRUNT BPO AMENAGEMENT ALBI	7 924,11	19 687,05	- 11 763		
164112 EMPRUNT BPO RABASTENS 8110	98 624,99	117 032,16	- 18 407		
164113 PRET TRAVAUX RABASTENS	32 563,21	38 148,70	- 5 585		
164115 EMPRUNT TRAVAUX RODIN	58 978,52	74 765,64	- 15 787		
Associés	28 242	20 262	7 980		
455120 C/C ET HOLDING	68,70	68,70			
455125 C/C SC HOLDING	68,70	68,70			
455140 C/C CABANES STEPHANE	15 523,18	10 762,81	4 760		
455150 C/C TEICHENNE ELENA	12 581,58	9 361,34	3 220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 953	96 542	- 71 589		
401000 FOURNISSEURS	21 050,62	75 119,79	- 54 069		
408100 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES	3 902,02	21 421,73	- 17 520		
. Personnel	40 932	46 694	- 5 762		
428000 CONGES PAYES	40 932,00	46 694,00	- 5 762		
. Organismes sociaux	50 342	60 943	- 10 601		
431000 URSSAF	18 355,00	13 385,00	4 970		
437200 CAISSE RETRAITE	4 145,51	3 011,05	1 134		
437300 PREVOYANCE	522,48	655,39	- 133		
437301 PREVOYANCE OWLIANCE	952,19	1 552,51	- 600		
437350 TAXES SALAIRES	4 011,00	3 144,00	867		
437400 SMI	3 031,08	2 716,56	315		
437500 RSI	524,60	2 098,04	- 1 573		
437510 RSI SC	913,16	13 226,12	- 12 313		
438600 ORG SOCIAUX A PAYER	17 887,00	21 154,00	- 3 267		
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 920	3 087	- 167		
442100 ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	989,29	843,58	146		
448600 ETAT CHARGES A PAYER	1 930,35	2 243,60	- 313		
TOTAL (IV)	485 826	679 850	- 194 024		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 304 394	1 509 370	- 204 976		

8

8

8

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros					
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	1 644 695		1 644 695	1 627 760	16 935 1,04
706101 IARD COMMISSIONS	1 489 487,45		1 489 487,45	1 458 967,46	30 520 2,09
706102 IARD INDEMNITE DE CESSION	-2 376,89		-2 376,89	-1 214,71	-1 162 95,68
706103 DAS COMMISSIONS	9 250,43		9 250,43	8 800,04	450 5,12
706105 VIE COMMISSIONS	76 488,96		76 488,96	87 594,03	-11 105 -12,68
706106 VIE INDEMNITE DE CESSION	239,00		239,00	-114,79	354 308,21
708150 COMMISSIONS RETROCEDEES	-1 357,97		-1 357,97	1 357,97	-2 716 -200,00
708202 COM COURTAGE CONFIE	15 473,36		15 473,36	26 344,99	-10 872 -41,27
708301 COMMISSIONS DE COURTAGE	57 490,85		57 490,85	46 024,92	11 466 24,91
Chiffre d'affaires Net	1 644 695		1 644 695	1 627 760	16 935 1,04

Présenté en Euros					
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	50 580	41 535	9 045	21,78	
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	18 393,84	3 471,85	14 922	429,80	
791200 AVANTAGES EN NATURE	4 660,00	4 428,00	232	5,24	
791800 TRANSFERTS DE CHARGES	27 526,06	26 569,56	957	3,60	
791810 TRANSFERTS DE CHARGES		7 065,11	-7 065	-100	
Autres produits	3 969	8 192	-4 223	-51,55	
758000 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		7 672,29	-7 672	-100	
758100 COMMISSIONS BANQUES		519,97	-520	-100	
758150 COMMISSIONS RETROCEDEES	3 404,79		3 405	N/S	
758300 COMMISSIONS MA BANQUE	564,18		564	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)	1 699 244	1 677 487	21 757	1,30	
Autres achats et charges externes	469 889	438 083	31 806	7,26	
606120 EAU GAZ ELECTRICITE ALBI	4 633,08	4 898,45	-265	-5,42	
606121 EAU GAZ ELECT GAILLAC	2 250,11	1 793,74	456	25,44	
606122 EAU GAZ ELECT RABASTENS	2 170,26	1 694,76	476	28,06	
606123 EAU GAZ ELECT LAVAU	1 327,50	747,76	580	77,53	
606124 EAU GAZ ELECT ARTHES	4 006,07	2 427,21	1 579	65,05	
606125 EAU GAZ ELEC ST SULPICE	2 155,34	1 450,92	704	48,55	
606300 P ENTRET PET EQUIP ALBI	3 416,71	3 779,39	-363	-9,60	
606301 P ENTRET PET EQUIP GAILLAC	778,20	859,66	-81	-9,48	
606302 P ENTRET PET EQUIP RABASTENS	594,67	472,02	123	25,98	
606303 P ENTRET PET EQUIP LAVAU	446,25	84,18	362	430,11	
606304 P ENTRET PET EQUIP ARTHES	375,45	533,02	-158	-29,56	
606305 P ENTRET P MATERIEL ST SULPICE	250,13	116,96	133	113,86	
606400 FOURNITURES DE BUREAU	-945,25	4 886,27	-5 832	-119,35	
606401 F ADMINISTRATIVE GAILLAC	56,28		56	N/S	
606402 FOURNITURES ADMINISTRATIVES RABASTENS	96,84		97	N/S	
606403 F ADMINISTRATIVE LAVAU	38,00	58,19	-20	-34,70	
606404 FOURNITURES ADMINISTRATIVE ARTHES	128,45	128,98	-1	-0,41	
606405 F ADMINISTRATIVE ST SULPICE	113,00		113	N/S	
611000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQ	340,00		340	N/S	
613100 LOCATION VEHICULE	9 862,74	7 006,96	2 856	40,76	
613200 LOYERS ALBI	45 000,00	47 695,00	-2 695	-5,65	
613201 LOYERS GAILLAC	6 240,00	6 240,00		0,00	
613202 LOYERS RABASTENS	11 400,00	11 400,00		0,00	
613203 LOYERS LAVAU	11 400,00	11 400,00		0,00	
613204 LOYERS ARTHES	21 600,00	21 600,00		0,00	
613205 LOYERS ST SULPICE	13 248,00	13 248,00		0,00	
613500 LOC MOBILIERES ALBI	39 189,82	30 372,91	8 817	29,03	
613501 LOC MOBILIERES GAILLAC	2 682,73	3 139,18	-456	-14,54	

	Exercice des la 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
613502 LOC MOBILIERES RABASTENS	2 686,37	2 966,23	- 280	-9,43
613503 LOC MOBILIERES LAVAUR	2 137,28	2 785,49	- 648	-23,27
613504 LOC MOBILIERES ARTHES	4 837,56	7 266,87	- 2 429	-33,43
613505 LOC MOBILIERE ST SULPICE	2 059,28	2 576,23	- 517	-20,07
614000 CHARGES LOCATIVES	2 516,19	676,53	1 840	271,93
615200 ENTRETIEN LOCAUX ALBI	5 331,36	6 219,12	- 888	-14,27
615210 ENTRETIEN LOCAUX GAILLAC	1 548,88	1 991,28	- 442	-22,22
615220 ENTRETIEN LOCAUX LAVAUR	2 835,54	2 506,84	329	13,11
615230 ENTRETIEN LOCAUX RABASTENS	1 482,95	1 506,57	- 24	-1,57
615240 ENTRETIEN LOCAUX ARTHES	2 123,54	2 550,67	- 427	-16,75
615250 ENTRETIEN REPARATION ST SULPICE	1 581,84	1 506,50	75	5,00
615510 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	587,52		588	N/S
615600 MAINTENANCE	589,66	1 269,29	- 680	-53,54
615601 MAINTENANCE GAILLAC	551,15	164,33	387	235,39
615602 MAINTENANCE RABASTENS	465,07	164,34	301	182,99
615603 MAINTENANCE LAVAUR	445,86	252,10	194	76,86
615604 MAINTENANCE ARTHES	848,51	316,06	532	168,46
615605 MAINTENANCE ST SULPICE	536,46	252,72	284	112,27
616000 ASSURANCES	18 105,71	17 603,27	502	2,85
618100 DOCUMENTATION	637,80	607,80	30	4,94
618420 FORMATION PROFESS. HORS GROUPE	3 110,00	2 522,00	588	23,31
618500 FRAIS DE SEMINAIRE	17 370,33	10 544,50	6 826	64,73
621100 PERSONNEL EXTERIEUR		1 532,83	- 1 533	-100
622200 COMMISSIONS RETROCEDEES	6 672,00	3 601,50	3 071	85,26
622600 HONORAIRES	16 111,93	14 036,40	2 076	14,79
622610 HONORAIRES TECHNIQUES	540,00		540	N/S
622700 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	59,28	61,80	- 3	-4,08
623100 ANNONCES INSERTIONS	21 844,20	17 874,39	3 970	22,21
623310 OPERATIONS COMMERCIALES	36 483,52	19 756,07	16 727	84,67
623400 CADEAUX	10 803,56	17 452,75	- 6 649	-38,10
623410 ARTICLES PUBLICITAIRES	2 871,60	4 777,13	- 1 906	-39,89
623500 IMPRIMES COMMERCIAUX	7 707,21	2 713,61	4 994	184,02
623800 POURBOIRES DONS	50,00	50,00		0,00
623810 CADEAUX PERSONNEL	1 998,16		1 998	N/S
625110 DEPLACEMENTS AGENTS	28 663,00	26 626,00	2 037	7,65
625115 AUTRES DEPLACEMENTS AGENT	15 219,72	19 879,20	- 4 659	-23,44
625120 DEPLACEMENTS PERSONNEL	12 617,47	25 579,91	- 12 962	-50,67
625700 RECEPTIONS	13 586,43	5 290,21	8 296	156,82
626100 AFFRANCHISSEMENTS ALBI	7 844,24	8 682,57	- 838	-9,66
626101 AFFRANCHISSEMENTS GAILLAC	352,80	194,88	158	81,03
626102 AFFRANCHISSEMENTS RABASTENS	818,96	605,48	213	35,26
626103 AFFRANCHISSEMENT LAVAUR	395,85	258,66	137	53,04
626104 AFFRANCHISSEMENTS ARTHES	707,09	1 452,91	- 746	-51,33
626105 AFFRANCHISSEMENTS ST SULPICE	181,17	118,46	63	52,94
626200 TELEPHONE FAX ALBI	19 954,35	12 904,16	7 050	54,64
626201 TELEPHONE FAX GAILLAC		756,63	- 757	-100
626202 TELEPHONE FAX RABASTENS		647,98	- 648	-100
626203 TELEPHONE FAX LAVAUR		626,24	- 626	-100
626204 TELEPHONE FAX ARTHES		1 360,19	- 1 360	-100
626205 TELEPHONE ST SULPICE		607,85	- 608	-100
627000 FRAIS BANCAIRES	2 390,10	2 641,78	- 252	-9,53
628100 COTISATIONS SYNDICALES	5 315,00	5 354,99	- 40	-0,75
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	1 457,84	356,02	1 102	309,48
Impôts, taxes et versements assimilés	59 433	61 127	- 1 694	-2,77
631100 TAXE SUR SALAIRES	42 355,00	43 171,00	- 816	-1,89
633200 FORMATION CONTINUE	5 096,58	5 128,55	- 32	-0,62
633300 TAXE APPRENTISSAGE	2 888,06	2 838,63	49	1,74
635110 CFE ALBI	1 871,00	1 776,00	95	5,35
635111 CFE GAILLAC	501,00	491,00	10	2,04
635112 CFE RABASTENS	320,00	319,00	1	0,31
635113 CFE LAVAUR	382,00	386,00	- 4	-1,04
635114 CFE ARTHES	773,00	766,00	7	0,91

	Exercice des la 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
635115 CFE ST SULPICE	204,00	201,00	3	1,49
635120 TAXES FONCIERES	3 695,00	4 830,67	- 1 136	-23,51
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 024,00	52,80	971	N/S
637000 TAXES DIV		733,00	- 733	-100
637810 TVTS	323,00	433,00	- 110	-25,40
Salaires et traitements	786 091	808 195	- 22 104	-2,73
641110 SALAIRES ALBI	172 718,23	193 467,47	- 20 749	-10,72
641120 SALAIRES GAILLAC	70 314,96	65 067,18	5 248	8,07
641130 SALAIRES RABASTENS	62 840,91	49 320,38	13 521	27,41
641140 SALAIRES LAVAUR	31 796,43	33 097,56	- 1 301	-3,93
641150 SALAIRES ARTHES	54 854,57	54 541,49	313	0,57
641160 SALAIRES ST SULPICE	26 432,32	24 066,21	2 366	9,83
641170 IJSS	4 106,63	7 225,32	- 3 119	-43,16
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 300,00	14 000,00	- 7 700	-55,00
641400 AUTRES INDEMNITES		58,85	- 59	-100
641535 REMUNERATION H TEYCHENNE	91 000,00	91 000,00		0,00
641536 CHARGES ELENA TEYCHEINE	88 490,42	92 817,93	- 4 328	-4,66
641540 REMUNERATION S CABANES	91 000,00	91 000,00		0,00
641541 CHARGES S CABANNES	86 236,29	92 533,05	- 6 297	-6,80
Charges sociales	165 852	167 285	- 1 433	-0,86
645000 CHARGES SOCIALES	134 384,36	136 180,10	- 1 796	-1,32
647100 ABONDEMENT PEE	11 550,00	12 150,00	- 600	-4,94
647200 PERCO	17 940,76	16 978,05	963	5,67
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	1 976,40	1 976,40		0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	48 577	29 699	18 878	63,56
681100 DOTATION AMORTISSEMENTS	48 576,80	29 699,30	18 878	63,56
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE		0,01	-	-100
Total des charges d'exploitation (II)	1 529 840	1 504 389	25 451	1,69
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	169 404	173 098	- 3 694	-2,13
Produits financiers de participations	2 912	1 093	1 819	166,42
761160 INTERETS CPTÉ LIVRET B	60,81	1 093,37	- 1 033	-94,44
761164 INTERETS PARTS SOCIALES	2 850,75		2 851	N/S
Total des produits financiers (V)	2 912	1 093	1 819	166,42
Intérêts et charges assimilées	5 269	4 693	576	12,27
661160 INTERETS DES EMPRUNTS	5 269,35	4 692,82	577	12,29
Total des charges financières (VI)	5 269	4 693	576	12,27
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 358	-3 599	1 241	34,48
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	167 046	169 498	- 2 452	-1,45
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	4 120	- 4 096	-99,42
771800 PROFITS EXCEPTIONNELS	23,62	4 119,94	- 4 096	-99,43
Total des produits exceptionnels (VII)	24	4 120	- 4 096	-99,42
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 239	4 794	- 1 555	-32,44
671200 FRAIS CONTENTIEUX PENALIT	135,00	14,40	121	837,50
671800 PERTES EXCEPTIONNELLES	1 243,77	621,04	623	100,27
671810 PERTES EXCEPTIONNELLES	1 860,22	2 525,00	- 665	-26,33
671820 PERTES EXCEPTIONNELLES		39,85	- 40	-100
672000 CHARGES SUR EX ANTERIEURS		1 594,00	- 1 594	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 211	38 498	- 12 287	-31,82
675000 VAL. COMPT. DES ELEM. ACTIF CEDES	26 210,61	38 498,31	- 12 288	-31,82
Total des charges exceptionnelles (VIII)	29 450	43 293	- 13 843	-31,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-29 426	-39 173	9 747	24,88
Impôts sur les bénéfices (X)	28 442	27 493	949	3,45
695000 IMPOT.SOCIETE	28 442,00	27 493,00	949	3,45
Total des Produits (I+II+V+VII)	1 702 179	1 682 700	19 479	1,16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 593 001	1 578 867	13 134	0,83

SARL 3 ASSUR		7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		13/06/2024	
		Exercice des 12 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT NET		109 178	102 833	6 345	6,17

SARL 3 ASSUR		7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI		13/06/2024	
Résultat SIG					
Présenté en Euros					
	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%	
Ventes de marchandises					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Prestations de services	1 573 089	1 554 032	19 057	1,23	
Produits des activités annexes	71 606	73 728	- 2 122	-2,88	
Production stockée					
Production immobilisée					
Production	1 644 695	1 627 760	16 935	1,04	
Production de l'exercice					
	1 644 695	1 627 760	16 935	1,04	
Achat de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Consommation de marchandises					
Achats de Matières premières & autres approvisionnements					
Variation de stock de matières premières					
Consommation de matières premières					
Sous-traitance directe					
Marge brute	1 644 695	1 627 760	16 935	1,04	
Taux de marge brute	100,00 %	100,00 %			
Matières consommables	21 891	23 932	- 2 041	-8,53	
Services extérieurs	233 352	218 351	15 001	6,87	
Autres Services extérieurs	209 985	191 373	18 612	9,73	
Total	465 228	433 655	31 574	7,28	
Valeur ajoutée produite					
Valeur ajoutée / production de l'exercice					
	1 179 466	1 194 105	- 14 639	-1,23	
	71,71 %	73,36 %			
Subventions d'exploitation					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Excédent brut d'exploitation	168 092	157 498	10 594	6,73	
Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice					
	10,22 %	9,68 %			
Reprise / charges – transfert	45 920	37 107	8 813	23,75	
Autres produits	3 969	8 192	- 4 223	-51,55	
Amortissements et provisions	48 577	29 699	18 878	63,56	
Autres charges		0			
Total	1 312	15 599	- 14 287	-91,55	
Résultat d'exploitation					
Résultat d'exploitation / production de l'exercice					
	169 404	173 098	- 3 694	-2,13	
	10,30 %	10,63 %			
Opérations en commun					
Produits financiers					
Charges financières					
Résultat financier	-2 358	-3 599	1 241	34,48	
Résultat courant avant impôts					
Résultat courant / production de l'exercice					
	167 046	169 498	- 2 452	-1,45	
	10,16 %	10,41 %			
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel	-29 426	-39 173	9 747	24,88	
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices					
	28 442	27 493	949	3,45	
Résultat de l'exercice					
Résultat net / production de l'exercice					
	109 178	102 833	6 345	6,17	
	6,64 %	6,32 %			

Liasse 24 IS RN

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

① BILAN — ACTIF DGFRP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR 1 1 2 1
Adresse de l'entreprise : 7 AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI Durée de l'exercice précédent : 1 1 2 1
Numéro SIRET : 4 4 5 3 8 6 9 7 2 0 0 0 1 9 Néant ☐

		Donc 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (1)	AA			
Frais d'établissement *	AB		AC	
Frais de développement *	CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
Fonds commercial (1)	AH	745 592	AI	745 592
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
Termes	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	529 903	AU	247 784
Immobilisations en cours	AV	1 685	AW	1 685
Avances et acomptes	AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
Autres participations	CU		CV	
Créances rattachées à des participations	BB		BC	
Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts	BI		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	7 080	BI	7 080
TOTAL (II)	BJ	1 284 260	BK	247 784
				1 036 476
Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN		BO	
En cours de production de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		DW	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
Autres créances (3)	BZ	93 308	CA	93 308
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	54 300	CE	54 300
Disponibilités	CF	117 857	CG	117 857
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 452	CI	2 452
TOTAL (III)	CJ	267 918	CK	267 918
Frais d'émission d'emprunt à étaier	CW			
Primes de remboursement des obligations	CM			
Ecart de conversion actif *	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	CO	1 552 178	IA	247 784
				1 304 394
Remise : (1) Dont droit au trait :		7 500	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Classe de réserve de propriété :			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition DGFRP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR Néant ☐

		Exercice N
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 214 000...)	DA	214 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserves légales (3)	DD	21 400
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours BI)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	473 990
Report à nouveau	DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 178
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL	818 568
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	338 437
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	28 242
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 953
Dettes fiscales et sociales	DY	94 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	
Compte régular.	EB	
Produits constatés d'avance (4)	EC	485 826
TOTAL (IV)	ED	
Ecart de conversion passif *	EE	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EF	1 304 394
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
{ Écart de réévaluation libre	ID	
{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	485 826
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)		5		IMMOBILISATIONS		DGFI P N°2054-SD 2024	
Désignation de l'entreprise		SARL 3 ASSUR		Néant		Néant	
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III	
		TOTAL IV		TOTAL V		TOTAL VI	
CORP.	Frus d'établissement et de développement	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KE	745 592	KE		KF	
	Terrains	KG		KH		KI	
	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
	Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	KV	443 965	KW		KX	29 928
	Matériel de transport	KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	96 030	LC		LD	1 276
FIN.	Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	1 685	LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	541 680	LO		LP	31 204
	Participations évaluées par mise en équivalence	BP		BQ		BR	
	Autres participations	BU		BV		BW	
	Autres titres immobilisés	BP		BQ		BR	
	Prêts et autres immobilisations financières	BT	7 080	BV		BW	
	TOTAL IV	BU	7 080	BV		BW	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	BO	1 294 352	BO		BP	31 204
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III	
		TOTAL IV		TOTAL V		TOTAL VI	
CORP.	Frus d'établissement et de développement	IN		IO		IP	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IQ		IR		IS	
	Terrains	IT		IV		IU	
	Sur sol propre	IV		IX		IY	
	Sur sol d'autrui	IX		IZ		JA	
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		IT		IU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	IT		IV		IX	
	Autres	IU	41 295	IX	432 598	IY	432 598
	Matériel de transport	IV		IX		IY	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IX		IZ	97 306	JA	97 306
FIN.	Emballages récupérables et divers	IX		IZ		JA	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		NA	1 685	NB	
	Avances et acomptes	NC		NE		NF	
	TOTAL III	IY	41 295	IX	531 588	IY	529 903
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		NA		NB	
	Autres participations	IB		NC		ND	
	Autres titres immobilisés	IC		OD		OE	
	Prêts et autres immobilisations financières	IE		OF	7 080	OG	
	TOTAL IV	IF	7 080	OF	7 080	OG	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	IF	41 295	OF	1 284 260	OG	1 275 495

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N des le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 + col. 2) - col. 5 (3)
	Augmentation du montant des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction réévaluée correspondant aux éléments cédés (3)		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise

SARL 3 ASSUR

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux départs actifs de l'exercice et autres	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, et de développements	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RR	RF	RJ	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	RM	RN	RO
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	PM	PN	PO	PQ
Autres	PR	PS	PT	PU
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PV	PW	PX	PY
Autres	PZ	QA	QB	QC
Immobilisations corporelles	QD	QE	QF	QG
TOTAL II	QH	QI	QJ	QK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QL	QM	QN	QO
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QU	QV	QW	QX

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Colonne 1 Différentiel de doute et autres	Colonne 2 Monte dégrais	Colonne 3 Amortissement fiscal en principe	Colonne 4 Différentiel de doute et autres	Colonne 5 Monte dégrais	Colonne 6 Amortissement fiscal en principe	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	R0	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
TOTAL I	R0	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Terrains	Q0	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
Constructions	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13
Autres	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20
Installations techniques, matériel et outillage	Q21	Q22	Q23	Q24	Q25	Q26	Q27
Autres	Q28	Q29	Q30	Q31	Q32	Q33	Q34
Immobilisations corporelles	Q35	Q36	Q37	Q38	Q39	Q40	Q41
TOTAL II	Q42	Q43	Q44	Q45	Q46	Q47	Q48
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	Q49	Q50	Q51	Q52	Q53	Q54	Q55

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			S9	S8

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Désignation de l'entreprise

SARL 3 ASSUR

Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1	2	3	4	5
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des dépenses militaires et pénitentiaires *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour sommes données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
Provisions pour charges sociales et fiscales sur charges à payer *	5S	5T	5U	5V
Autres provisions pour risques et charges (1)	5Y	5Z	5X	5Y
TOTAL II	5Z	5T	5U	5V
Provisions pour dépréciation				
incorporelles	6A	6B	6C	6D
corporelles	6E	6F	6G	6H
titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
titres de participation	6M	6N	6O	6P
autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R	6S	6T
Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X
Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6C	6D	6E	6F
TOTAL III	6G	6H	6I	6J
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6K	6L	6M	6N
Dont dotations et reprises	6O	6P	6Q	6R
d'exploitation	6S	6T	6U	6V
financières	6W	6X	6Y	6Z
exceptionnelles	6A	6B	6C	6D

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

8

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR Néant ☐ *

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE LA CATEGORIE IMMOBILISABLES	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières	UT	7 080	UV		UW		7 080				
	Clients douteux ou litigieux	VA										
	Autres créances clients	UX										
	Créances représentatives de titres (Provision pour dépréciation perçus ou remis en garantie * (antérieurement constatée) *	ZO										
	Personnel et comptes rattachés	UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	État et autres collectivités publiques	VM	2 051			2 051						
	Groupe et associés (2)	VC	956			956						
DE LA CATEGORIE CIRCULANT	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	90 301		90 301							
	Charges constatées d'avance	VS	2 452		2 452							
	TOTAUX	VT	102 841		95 760		7 080					
	RESERVES	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
	CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z										
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG										
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	24 953		24 953								
Personnel et comptes rattachés	8C	40 932		40 932								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	50 342		50 342								
État et autres collectivités publiques	8E											
Groupe et associés (2)	VI	28 242		28 242								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8L											
TOTAUX	VY	485 826		256 347		220 792		8 686				
RESERVES	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

9

Désignation de l'entreprise SARL 3 ASSUR Formulaire déposé au titre de l'IR ET Néant ☐ *

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			
Amortissements exceptionnels (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	811	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		323
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option	RA		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. articles 2058-3, 2058-4, 2058-5)	WJ		
Amendes et pénalités	WJ	135	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)			
Quote-part	WV		
Moins-values nettes à long terme			
Plus-values nettes à court terme			
Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
TOTAL I			144 689
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2038-B-SD, cadre III)			
Plus-values nettes à long terme			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Traction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
Régime des sociétés mères et des filiales *			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			
Majoration d'amortissement *			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée			
TOTAL II			144 689
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			144 689

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFjP 2058 A 2024
Extension

SARL 3 ASSUR

[illegible]

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFİP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (= somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	58 819
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille(s) séparée(s))		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)		YN	YO

à reporter au tableau 2058-A-2 :

ligée W1
 ▼

ligée WU
 ▼

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formuliere obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR										Néant						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OK		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZU	2 800						
								- Autres réserves	ZD	100 033						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	102 833		Dividendes			ZE	120 129						
	Prélèvements sur les réserves		OF	120 129		Autres répartitions			ZF							
	TOTAL I		OE	222 962		Report à nouveau			ZG							
										(Où : le total I doit effectivement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	222 962		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier					(prélever le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR						
	- Titres portés à l'escompte et non échus									YS						
	- Sous-traitance									YT	340					
	- Locations, charges locatives et de copropriété					(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	174 860					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES DIVERSES	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	23 383					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV						
	- Autres comptes					(dont cautions versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			SI	271 306					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	469 889					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	4 051					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés					(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			YZ	55 382					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	59 433					
	- Montant de la TVA collectée									YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									6U	424 719					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									QV						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des annuités mises à la disposition de la société *									ZK						
	- Numéro de centre agréé *					XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 21 II de l'ann. III au CGII)															
RÉSUMÉ DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									IG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies RII									RII						
	Société : résultat communiqué si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
						Plus-values à 15 %	JM			Impositions	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 15 %	JP			Impositions	JP						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société fille											JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

PAGE Experts-comptables | janvier 2024

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES

DGFiP N°2058-C 2024

Extension

SARL 3 ASSUR

[illegible]

Figure 1

DGFiP N° 2059-A-SD 2024

Déclaration récapitulative (article 53 A du code général des impôts)

(2) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSUR

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)	Valeur d'origine ^{a)} (2)	Valeur nette résidualisée ^{b)} (3)	Amortissements pratiqués en France d'impose ^{c)} (4)	Autres amortissements ^{d)} (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1 Agencement acquis	41 295		15 085		26 211
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *
		Court terme (3) Long terme (4) 19 % 15 % ou 12,85 % 0 %
I - Immobilisations*		
1	(26 211)	(26 211)
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
II - Autres éléments		
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférée aux éléments cédés		+
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la taxation fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+
17 Prévisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		
19 Divers (libellé à donner sur une note annexée)		
CADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total alphanumérique des lignes I à 20 de la colonne (2))		(26 211)
CADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total alphanumérique des lignes I à 20 de la colonne (2))		
CADRI C autres plus-values taxable à 19% (1)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2024.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI.

[illegible]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSURNéant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

Salaires nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a modifié du CGI)

Salaires nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a modifié du CGI)

1 - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme valant au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter en J+5+D+F-G-I-I
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme valant au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,2% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3 ASSURNéant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 3 ASSUR - 2024

FIDUCIAIRE MIDI PYRENEES 25 avenue GAMBETTA 81000Page 43

FIDUCIAIRE MIDI PYRENEES 25 avenue GAMBETTA 81000Page 44

22 15 15

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: SARL 3 ASSUR

Néant ☒

Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023

Données en nombre de mois

1

2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats ON

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX

Effectifs au sens de la CVAE * EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY

Date de cessation HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD ou § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 44538697200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 ASSUR

ADRESSE (voie) 7 AVENUE GAMBETTA

CODE POSTAL 81000 VILLE ALBI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1858

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique E.U.R.L. Dénomination SC HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 289657053 % de détention 49,95 Nb de parts ou actions 929

Adresse : N° 18 Voie Lot de la Jonquière

Code Postal 81300 Commune LAUSGALLSSES Pays

Forme juridique E.U.R.L. Dénomination ET HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 289658853 % de détention 49,95 Nb de parts ou actions 929

Adresse : N° 57 Voie Allées ANNE FRANK

Code Postal 31240 Commune ST JEAN Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FIDUCIAIRE MIDI PYRENEES 25 avenue GAMBETTA 81000

Page 45

FIDUCIAIRE MIDI PYRENEES 25 avenue GAMBETTA 81000

Page 46

Procédure d'élaboration: (art. 35 de l'ann. III au C.O.I.)	(18)	FILIALES ET PARTICIPATIONS	DGFIP N°2059-G-SD 2024
N° de dépôt 		(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)	
			Néant ☒ *
EXERCICE CLOS LE		31122023	N° SIRET
			4 4 5 3 8 6 9 7 2 0 0 0 1 9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 ASSUR			
ADRESSE (ville)		7 AVENUE GAMBETTA	
CODE POSTAL	81000	VILLE	ALBI
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

 L'Union fait la Force REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-S-SD 2024 Formulaire obligatoire (art 773 du Code général des Impôts) Date : jour de dépôt	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le		01012023	et clos le 31122023
		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME Innovante, cocher la case ci-contre		X	
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 206-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL 3 ASSUR 7 AVENUE GABETTA 91000 ALAT			
SIRET 4 6 5 3 8 6 9 7 2 0 0 0 1 9		Mail : florence.acquie@ema.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises fiscales sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A et U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées		Activités des agents et courtiers d'assurances	
		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 144 (59) Déficit	
Bénéfice imposable 0 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 azules		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 septa-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septes		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 dodecades		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Détaché ou détaché exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies	
		Société d'investissement immobilier cotée	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
D OP sur le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quator W du CGI (cocher la case)			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALITIFS (cf. notice de la déclaration n° 2066-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2068-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbCdD4 (cf. notice du formulaire n° 2065-D)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 à U du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui soumet la déclaration pays par pays			
H H C COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON SI oui, indiquer du logiciel utilisé CIEL, COMPTA			
Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la pénalité de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour l'identification sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
FIDUCIAIRE HIDI PYRENEES 25 AVENUE GABETTA 91000 ALAT			
Tél : 0363410409		Tél :	
CGAOMIGA [] Visuel conventionné (cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGAOMIGA ou du visuel ou certificateur conventionné :		Date : 09042024 Lieu : ALAT	
N° d'agrément du CGAOMIGA ou du visuel ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale []		Signature :	
Désistement []			

Formulaire simplifié
(art. 228 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD
2024

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus

e

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (3)

f

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

g

Montant des revenus répartis (4)

h

Total (a à h)

i

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI):

* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;

* SNC ou GCS, associés en nom ou commandités;

* SEP et sés des copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Montant des sommes versées:

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

SC HOLDING

929

18 Lot de la Jonquière 81300 LAGRATISSES

ELENA TEYCHENE Gérant

1

57 Allée ANNE FRANK 31240 ST JEAN

STEPHANE CABANES Gérant

1

18 Lotissement de la Jonquière 81300 LAGRATISSES

ET HOLDING

929

57 Allée ANNE FRANK 31240 ST JEAN

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 18 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (1)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (2)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2024

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(A soustraire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

EBITDA fiscal de l'exercice

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2018)

Montant des charges financières nettes en report transférées

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N

Stock à l'ouverture de l'exercice

Capacité de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

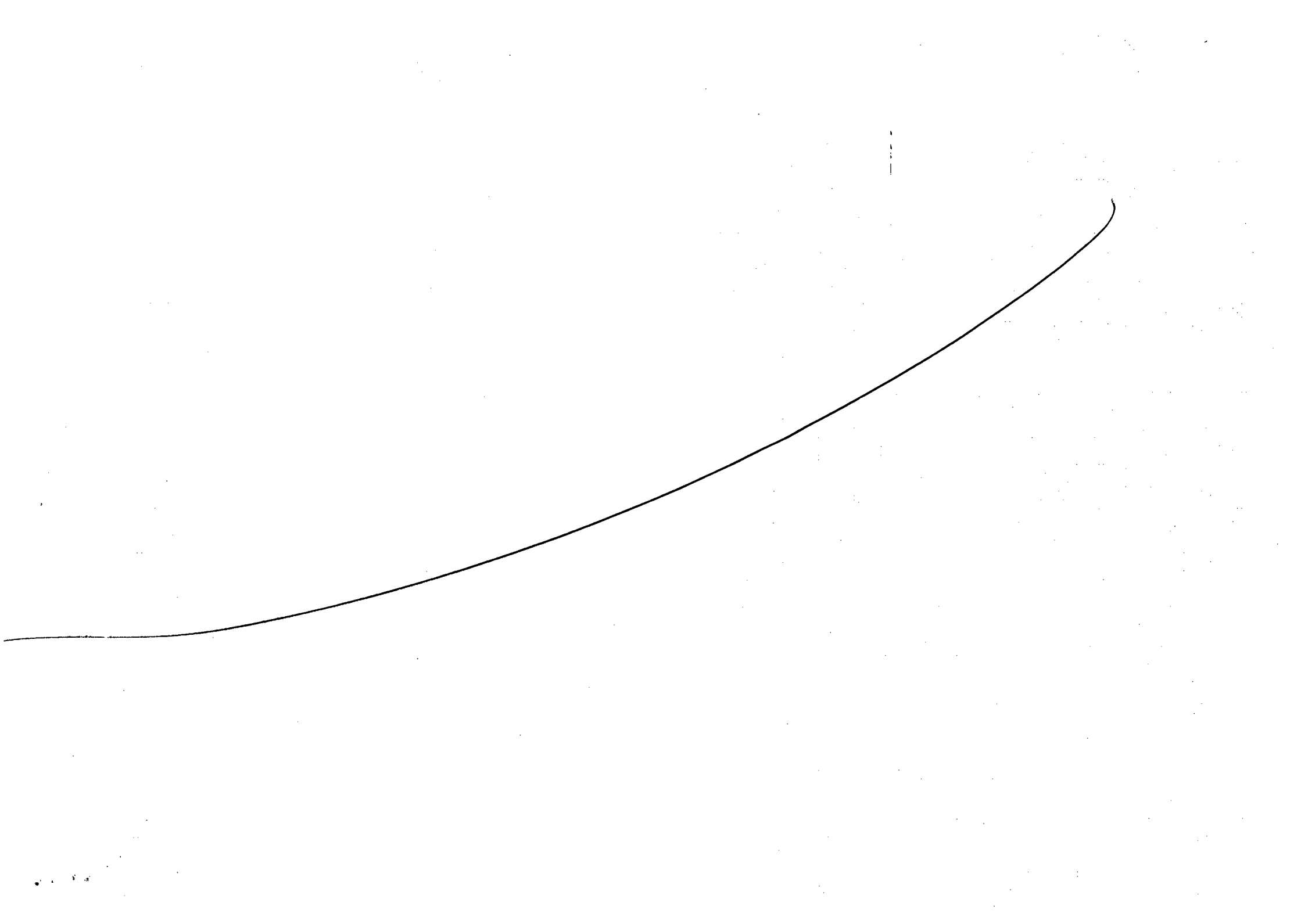
Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)

Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° s'il y a lieu) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						
<i>(à compléter par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'ajustement		Résultat net imposable à taux réduit sous ajustement					
Total							

8 55 55



281SARL 3 ASSUR

S.A.R.L. au capital de 186 000,00 Euros
Siège social : 155 AVENUE GAMBETTA

81000 ALBI
R.C.S : 445386972(2003 B 62)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09/01/2024

Le 09/01/2024,
à 10 heures,

Madame ELENA TEYCHENNE, détenant 1 part sociale,
La Société ET HOLDING, représentée par MME TEYCHENNE ELENA, détenant 929 parts sociales,
Monsieur STEPHANE CABANES, détenant 1 part sociale,
La Société SC HOLDING, représentée par MR CABANES STEPHANE, détenant 929 parts sociales,
associés de la société SARL 3 ASSUR, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame ELENA TEYCHENNE, préside la séance en qualité de gérante

La Présidente constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution de réserves.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met aux voix la résolution unique :

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée décide de mettre en distribution de dividendes la somme de 120 129.17 € prélevée sur les autres RESERVES de la Société. Cette somme sera répartie de la manière suivante :

Date de l'Assemblée	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
09/01/2024	129.17		120000

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente de nce et par tous les associés présents.

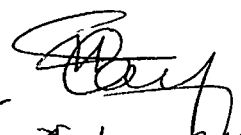
ELENA TEYCHENNE

STEPHANE CABANES

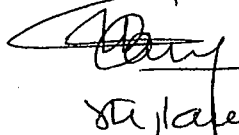
ET HOLDING

SC HOLDING


Elena Teychenne
Co gérante
3 ASSUR


Stéphane Cabanes
Co gérant
3 ASSUR


Elena Teychenne
Gérante
ET Holding


Stéphane Cabanes
Gérant
SC HOLDING

SARL 3 ASSUR

S.A.R.L. au capital de 214 000,00 Euros
Siège social : 155 AVENUE GAMBETTA

81000 ALBI
R.C.S : 445386972(2003 B 62)

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 644 695,19** Euros contre **1 627 759,91** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 529 840,44** Euros pour l'exercice, contre **1 504 388,85** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **469 888,72** Euros au 31/12/2023 contre **438 082,90** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **59 432,64** Euros au 31/12/2023 contre **61 126,65** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **786 090,76** Euros au 31/12/2023 contre **808 195,44** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **165 851,52** Euros au 31/12/2023 et **167 284,55** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **48 576,80** Euros au 31/12/2023 contre **29 699,30** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-2 357,79** Euros, contre **-3 599,45** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-29 425,98** Euros au 31/12/2023, contre **-39 172,66** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **109 177,85** Euros contre un bénéfice de **102 832,73** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

82 67

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2024 notre chiffre d'affaires devrait rester à son niveau de 2023 et nous permettre de réaliser un résultat équivalent.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

La société ne possède pas de filiales ni de participations

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 284 260,08** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **247 783,88** Euros, soit un montant net de **1 036 476,20** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 080 059,96** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **265 465,45** Euros, contre **423 012,10** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **818 568,26** Euros, contre **829 519,58** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **485 825,52** Euros contre **679 850,30** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 699 244,06** Euros au 31/12/2023, contre **1 677 486,69** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **169 403,62** Euros, contre **173 097,84** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **109 177,85** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de **109 177,85** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

8 5

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
Distribution de réserves 01/2023	129.17		120 000
Distribution de réserves 01/2022	167.74		155 832.26
Distribution de réserves 01/2021	167.74		155 832.26

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

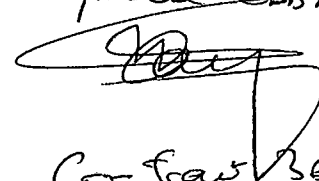
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ALBI
Le 24/05/2024

La gérance

Oliver Teycheuer

 cogérant 3 ASSUR

Stéphane CASANO

 Co gérant 3 ASSUR

SARL 3 ASSUR

S.A.R.L. au capital de 214 000,00 Euros
Siège social : 155 AVENUE GAMBETTA

81000 ALBI
R.C.S : 445386972(2003 B 62)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 14/06/2024**

Le 14/06/2024,
à 10,

Société SC HOLDING, représentée par CABANES STEPHANE, détenant 929 parts sociales,
Madame ELENA TEYCHENNE, détenant 1 parts sociales,
Monsieur STEPHANE CABANES, détenant 1 parts sociales,
Société ET HOLDING, représentée par TEYCHENNE ELENA, détenant 929 parts sociales,

associés de la société **SARL 3 ASSUR**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame ELENA TEYCHENNE, préside la séance en qualité d'gérante

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

-

- la feuille de présence.
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 109 177,85 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 109 177,85 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 109 177,85 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 109 177,85 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
-
- L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
Distribution de réserves 01/2023	129.17		120 000
Distribution de réserves 01/2022	167.74		155 832.26
Distribution de réserves 01/2021	167.74		155 832.26

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre chaque associé et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

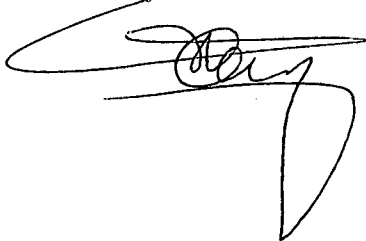
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

CASABES Stylane
Co gérant

le 14/06/2024



Aleia Tegcheun
co gérante

le 14/06/24



SARL 3 ASSUR
Siren : 445 386 972
155 av. Gambetta
81000 ALBI
Tél : 05 63 38 88 38
N°ORIAS 07002494 - www.orias.fr

01003464 - www.qls.it
Tel.: 02 63 38 88 38
81000 ALBI
152 av. Gambetta
Sigeu - 775 386 875
0471 372209